



FÉDÉRATION
FRANCAISE DE
TIR



LIGUE DE TIR DU
POITOU-
CHARENTES



COMITÉ
DÉPARTEMENTAL
DE TIR DE LA
CHARENTE



Championnat interdépartemental de Tir aux Armes Règlementaires



Les 2, 3 et 4 mai 2014 à ANGOULÊME

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint, les feuilles d'engagements pour le Championnat cité en référence. Nous nous efforcerons de respecter au mieux les choix demandés. Toutefois, en fonction des impératifs (Horaires, plan de tir, nombre de tireurs dans une même discipline, date de réception de votre demande d'engagement), il se peut que votre horaire de passage ne soit pas celui demandé.

Les horaires des séries seront établis en fonction des demandes et vous seront transmis dès élaboration du plan de tir.

Le vendredi n'est pas seulement réservé aux Arbitres et Organisateurs, mais à tous.

Libellez votre chèque à l'ordre de « Comité Départemental de Tir de la Charente » ; joignez le à votre(vos) feuille(s) d'engagement.

Tout engagement qui ne sera pas accompagné d'un chèque, ne sera pas pris en compte.

Individuel : 8,00 € par épreuve.

Equipe : 10,00 € par équipe.

Contacts :

RCD

Maurice ALLONCLE
LA Tourenne
86400 Blanzay
Tél. : 06.95.61.14.55
Rcl.poitou.charente@free.fr

Délégué TAR

Philippe VAROUX
21, route d'Angoulême
Cidex 656
16730 Linars
Tél. : 06.76.99.23.34
usm1@aliceadsl.fr

Stand Angoumois

rue Paul Vieille
16000 Angoulême
Tél 05.45.91.53.11
stand-angoumois@orange.fr

Petits rappels :

- 1) Vous voudrez bien indiquer 2 choix (matin ou après-midi) sur deux jours différents (et non deux choix dans la même journée).
- 2) Ne mentionnez qu'un seul tireur par ligne. Après avoir inscrit les civilités d'un tireur (Nom, Prénom, N° licence etc. ...), mettez une croix dans la case correspondant à la discipline choisie.
- 3) Les tireurs doivent se présenter au moins 30 minutes avant le début de leur série munis de leur licence signée.
- 4) Chaque licence doit être signée par le Président du Club, un Médecin et le Tireur.
- 5) Il serait prudent de vérifier ou de faire vérifier par un arbitre de votre club, les armes et équipements des tireurs qui participeront au championnat.
- 6) Les règlements et la GSSC 2013-2014 sont disponibles sur le site de la FFTir (Attention aux dernières mises à jour).
- 7) Classement par équipe : Une seule équipe sera engagée par club, par épreuve et par catégorie.
- 8) **Les feuilles d'engagements devront être retournées avant le 20 avril 2014 dernier délai au Délégué TAR.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, le Président, l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

à Linars, le 4 avril 2014

Maurice ALLONCLE (RCD)

Po : le Délégué TAR Philippe VAROUX